

**Baisse de nomenclatures à répétition, proximité et qualité de la biologie médicale :
Face à la démarche comptable de l'Assurance maladie,
les biologistes répondent *administrativement*
et appellent au boycott des télétransmissions des feuilles de soins.**

Paris, le 17 janvier 2012 – Après des mois de vaines tentatives de discussion avec l'Assurance Maladie pour faire cesser les baisses continues depuis 6 ans des tarifs de biologie au nom d'une logique comptable dévastatrice pour les patients et pour la profession, le Syndicat des Biologistes (SDB), premier syndicat de biologistes libéraux, a décidé de changer de mode de « dialogue ». Puisqu'aucun échange intelligent autour de l'intérêt des patients, de la proximité des soins, des équilibres économiques réels du secteur n'est possible, le SDB invite tous les biologistes à adopter le même langage simpliste que l'Assurance Maladie. *“A la simple logique comptable, nous allons répondre par un simple boycott des télétransmissions des feuilles de soins. Peut-être serons-nous alors entendus ?”* déclare François Blanchecotte, Président du SDB.

Télétransmission : les biologistes font faire 215 millions d'euros d'économies par an à l'Assurance maladie

Pour mémoire, la télétransmission recouvre aujourd'hui l'envoi, par les professionnels de santé, des feuilles de soins de chaque patient aux caisses primaires d'assurance maladie par voie électronique. Selon les derniers chiffres communiqués par l'Assurance maladie, les caisses reçoivent par an 1,1 milliard de FSE (Feuille de soins électronique) par an et encore 150 millions de feuilles de soins en mode papier. La télétransmission par les professionnels de santé fait économiser 1,43€ euros par feuille de soins à l'Assurance maladie.

Les biologistes libéraux, totalement informatisés depuis plus de 20 ans, pratiquent la télétransmission (FSE ou B2) à près de 100%. Ils envoient 150 millions de FSE par an. Ils font donc économiser 215 millions d'euros par an à l'Assurance maladie.

L'objectif : sans pénaliser les patients, faire comprendre à l'Assurance Maladie que ce n'est pas en méprisant et en mettant en danger certains professionnels de santé qu'elle réussira à améliorer sa situation. Avec ce boycott temporaire de la télétransmission des feuilles de soins, les biologistes libéraux, qui ont été les premiers à jouer le jeu de la télétransmission et qui le font à quasiment 100 %, veulent mettre en lumière leur contribution essentielle à la bonne marche du système. La direction de l'Assurance Maladie va pouvoir mesurer aux dépens de ses services, combien les biologistes, comme les autres professionnels de santé, doivent être considérés comme des partenaires et non comme des sous-traitants que l'on peut maltraiter à sa guise.

Le modus operandi : tous les biologistes libéraux français sont invités à cesser pendant une journée, dans la semaine du 24 janvier, la télétransmission des feuilles de soins électroniques à leur caisse primaire d'Assurance Maladie. Les feuilles de soins non télétransmises par les laboratoires participants seront livrées en format papier et par cartons à chaque caisse primaire le 30 janvier. Chaque dépôt fera l'objet d'un constat d'huissier pour en attester la régularité.

Pour François Blanchecotte : *“Cette opération est un coup de semonce. Aujourd'hui, nous n'appelons au boycott que durant une journée et ne mettrons l'accent que dans quelques régions de France. Si cela ne suffisait à nous faire entendre et à faire revenir l'Assurance Maladie et son directeur à un véritable dialogue, nous étendrons l'opération sur l'ensemble du territoire et ce durant plusieurs jours. Les biologistes médicaux libéraux de France sont au service des patients et ne sauraient devenir des agents comptables de l'Assurance Maladie”.*